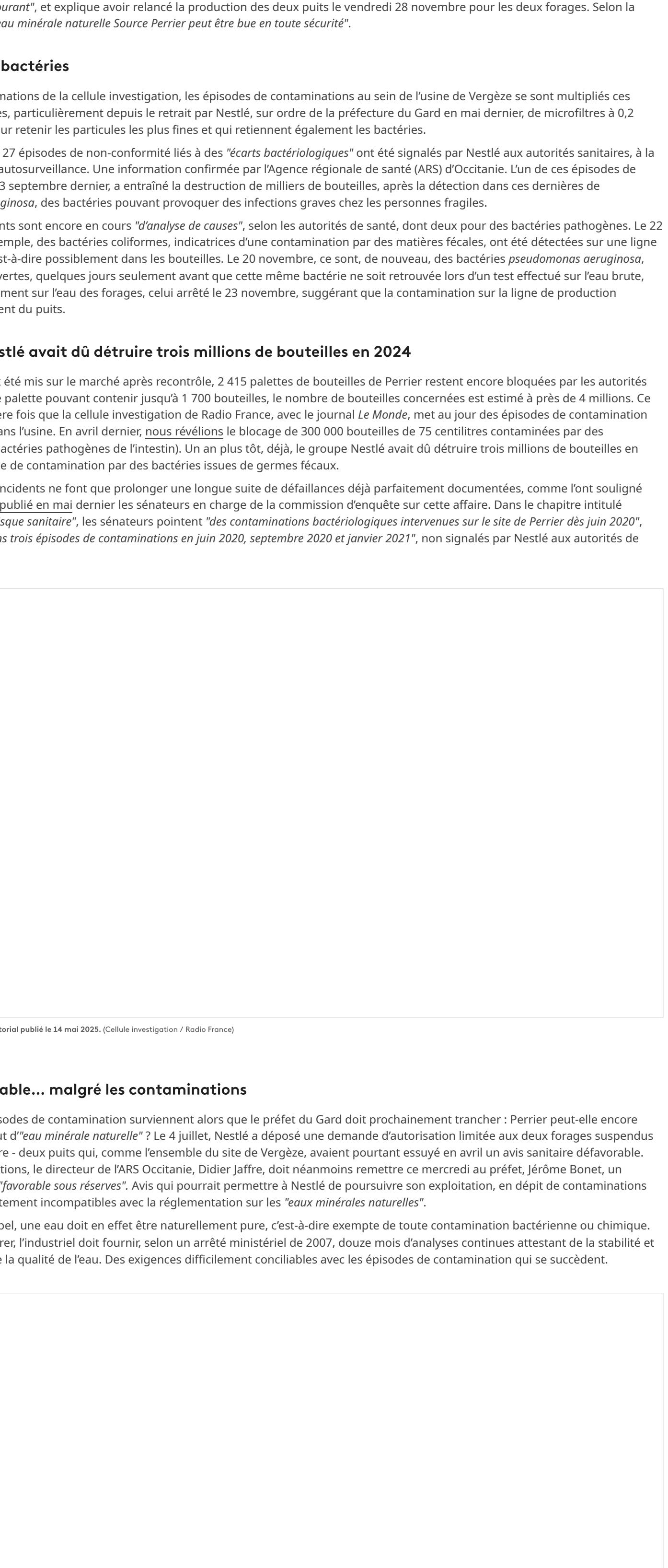


enquête

**Scandale des eaux Perrier : après de nouvelles contaminations, des millions de bouteilles bloquées**[lire plus tard](#) [178 commentaires](#) [partager](#)Marie Dupin, Cellule investigation de Radio France  
Radio France

Publie le 03/12/2025 07:14 Mis à jour le 03/12/2025 11:04

Temps de lecture : 8min



Selon la cellule investigation de Radio France, les deux derniers forages utilisés sur le site de Vergèze sur les huit initiaux ont été suspendus. (Cellule investigation / RADIO FRANCE)

Environ quatre millions de bouteilles sont bloquées par les autorités sanitaires après des analyses non conformes sur le site de Vergèze, dans le Gard. Pourtant, les autorités de santé doivent remettre un rapport invitant le préfet à renouveler à Nestlé l'autorisation d'exploiter en eau minérale naturelle.

**S**elon la cellule investigation de Radio France, les deux derniers forages utilisés sur le site de Vergèze, dans le Gard, pour la production d'eau minérale naturelle - sur les huit captages initiaux - ont été suspendus la semaine dernière, après la détection de nouvelles contaminations bactériennes sur le site historique de Perrier. D'après nos informations, les deux puits ont été stoppés, dont l'un du dimanche 23 novembre au vendredi 28 novembre, soit près d'une semaine complète.

À lire aussi

info francetv

**Scandale des eaux Perrier : une circulaire prévoit un plan d'inspection des usines, le site de Vergèze menacé**

Contactée, l'entreprise Nestlé confirme avoir "détecté une anomalie dans l'une de ses analyses" et avoir "suspendu temporairement un forage pour réaliser des analyses complémentaires". Concernant la fermeture du second puits, la multinationale évoque un simple problème technique, lié à une "panne de courant", et explique avoir relancé la production des deux puits le vendredi 28 novembre pour les deux forages. Selon la multinationale, "l'eau minérale naturelle Source Perrier peut être bue en toute sécurité".

**Détection de bactéries**

Or, selon les informations de la cellule investigation, les épisodes de contaminations au sein de l'usine de Vergèze se sont multipliés ces dernières semaines, particulièrement depuis le retrait par Nestlé, sur ordre de la préfecture du Gard en mai dernier, de microfiltres à 0,2 micron, conçus pour retenir les particules les plus fines et qui retiennent également les bactéries.

Depuis cette date, 27 épisodes de non-conformité liés à des "écart bactériologiques" ont été signalés par Nestlé aux autorités sanitaires, à la suite d'analyses d'autosurveillance. Une information confirmée par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie. L'un de ces épisodes de contamination, le 3 septembre dernier, a entraîné la destruction de milliers de bouteilles, après la détection dans ces dernières de *pseudomonas aeruginosa*, des bactéries pouvant provoquer des infections graves chez les personnes fragiles.

Cinq autres incidents sont encore en cours, dont deux pour des bactéries pathogènes. Le 22 septembre par exemple, des bactéries *coliformes*, indicatrices d'une contamination par des matières fécales, ont été détectées sur une ligne de production, c'est-à-dire possiblement dans les bouteilles. Ce sont, de nouveau, des bactéries *pseudomonas aeruginosa*, qui ont été découvertes, quelques jours seulement avant que cette même bactérie ne soit retrouvée lors d'un test effectué sur l'eau brute, c'est-à-dire directement sur l'eau des forages, celui arrêté le 23 novembre, suggérant que la contamination sur la ligne de production provient directement du puits.

**Le groupe Nestlé avait dû détruire trois millions de bouteilles en 2024**

Si certains lots ont été mis sur le marché après recontrôle, 2 415 palettes de bouteilles de Perrier restent encore bloquées par les autorités sanitaires. Chaque palette pouvant contenir jusqu'à 1 700 bouteilles, le nombre de bouteilles concernées est estimé à près de 4 millions. Ce n'est pas la première fois que la cellule investigation de Radio France, avec le journal *Le Monde*, met au jour des épisodes de contamination bactériologique dans l'usine. En avril dernier, nous révélions le blocage de 300 000 bouteilles de 75 centilitres contaminées par des entérobactéries (bactéries pathogènes de l' intestin). Un an plus tôt, déjà, le groupe Nestlé avait dû détruire trois millions de bouteilles en raison d'un épisode de contamination par des bactéries issues de germes fécaux.

Or, ces nouveaux incidents ne font que prolonger une longue suite de défaillances déjà parfaitement documentées, comme l'ont souligné dans leur rapport public en mai dernier les sénateurs de l'Assemblée nationale. Ces derniers pointent "des contaminations bactériologiques intervenues sur le site de Perrier dès juin 2020", évoquant "au moins trois épisodes de contaminations en juin 2020, septembre 2020 et janvier 2021", non signalés par Nestlé aux autorités de santé.

Extrait du rapport sénatorial publié le 14 mai 2023. (Cellule investigation / Radio France)

**Un avis favorable... malgré les contaminations**

Ces nouveaux épisodes de contamination surviennent alors que le préfet du Gard doit prochainement trancher : Perrier peut-elle encore prétendre au statut d'"eau minérale naturelle"? Le 4 juillet, Nestlé a déposé une demande d'autorisation limitée aux deux forages suspendus la semaine dernière - deux puits qui, comme l'ensemble du site de Vergèze, avaient pourtant essayé en avril un avis sanitaire défavorable. Selon nos informations, le directeur de l'ARS Occitanie, Didier Jaffre, doit néanmoins remettre ce mercredi au préfet, Jérôme Bonet, un rapport cette fois "favorable sous réserves". Avis qui pourrait permettre à Nestlé de poursuivre son exploitation, en dépit de contaminations répétées, manifestement incompatibles avec la réglementation sur les "eaux minérales naturelles".

Pour obtenir ce label, une eau doit en effet être naturellement pure, c'est-à-dire exempte de toute contamination bactérienne ou chimique. Et pour le démontrer, l'industriel doit fournir, selon un arrêté ministériel de 2007, douze mois d'analyses continues attestant de la stabilité et de la constance de la qualité de l'eau. Des exigences difficilement conciliables avec les épisodes de contamination qui se succèdent.

Extraits du code de la santé publique concernant les eaux minérales naturelles et de l'arrêté exigeant des analyses mensuelles. (Cellule investigation / Radio France)

**Une décision du préfet d'ici la fin de l'année**

Selon nos informations, le préfet du Gard devrait rendre sa décision avant la fin de l'année, après avis du CoDERST - un conseil composé d'experts, d'élus et de représentants de la société civile, chargé de se prononcer sur l'exploitation des forages de Perrier. Mais la décision reviendra bien au préfet, Jérôme Bonet.

En attendant, Nestlé continue de produire la marque Perrier avec une eau régulièrement contaminée... filtrée par des microfiltres de 0,45 micron destinés à retenir certaines bactéries, mais insuffisants à garantir la sécurité sanitaire de l'eau. Et ce en dehors de tout cadre réglementaire. En effet, tout traitement doit avoir été préalablement autorisé par le préfet. Or, Nestlé ne dispose à ce jour d'aucune autorisation préfectorale à jour pour ce type de filtres, ce qui constitue une infraction possible de sanctions pénales, au titre de l'article R1324-4 du code de la santé publique.

Extrait du code de la santé publique qui expose potentiellement Nestlé à une amende. (Cellule investigation / Radio France)

**Contacter la cellule investigation de Radio France**

Nous transmettre une information de manière anonyme et sécurisée : [alerter@radiofrance.fr](#)

Nos réseaux sociaux :

- X @InvestigationRF
- Bluesky @Investigationf\_bsky.social
- LinkedIn Cellule investigation de Radio France
- Instagram @InvestigationRF

grands formats

Voir tous les contenus grands formats

[lire plus tard](#) [178 commentaires](#) [partager](#)

info francetv

Retrouvez tous les jours à 13h notre sélection de contenus "santé"

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Santé". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

**Les mots-clés associés à cet article**

[Scandale des eaux en bouteille](#)[Santé](#)[Alimentation](#)[Enquêtes](#)[Grands formats](#)

Accueil / Santé / Alimentation / Scandale des eaux en bouteille

:toute l'actu dès 7h30

[Votre adresse e-mail](#)

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

Retrouvez aussi

[La météo](#)[Les jeux](#)

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes traceurs

Plan du site

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du live

Assistant vocal

Dévier un annonceur

Recrutement

L'appnéiste Stéphane Tourreau descend à 141 mètres de profondeur et signe un nouveau record de...

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

ans

3 morts dans un accident : le conducteur avais

&lt;